



Juin 2026

Concevoir le consentement éclairé pour les outils d'IA -

Soutenir de véritables choix pour les personnes
utilisatrices de la Majorité mondiale

Notre sixième et dernière séance de la Série d'apprentissage Équité et IA portait sur un sujet au cœur de l'IA responsable, mais souvent négligé : le consentement éclairé. À mesure que les outils alimentés par l'IA deviennent plus courants dans les programmes de développement international et d'action humanitaire, les organisations recueillent des quantités croissantes de données personnelles et sensibles. Pourtant, de nombreuses personnes utilisatrices comprennent encore peu ce qu'il advient de ces données, qui peut y accéder, comment elles peuvent être utilisées ou quels choix elles ont réellement.

Pour explorer ces questions, nous avons accueilli Isabelle Amazon-Brown, consultante en développement numérique, qui possède une vaste expérience dans la conception de robots conversationnels, de plateformes mobiles et de services numériques primés en Afrique, en Asie et en Europe. Son travail porte sur la conception inclusive, le genre, la protection, ainsi que l'IA responsable, et elle a appuyé des organisations, notamment Girl Effect, l'UNICEF et SVRI, dans l'élaboration de lignes directrices pratiques sur la conception éthique de robots conversationnels et d'outils d'IA.

Au moyen d'exemples en direct, de tests de prototypes et de discussions, les personnes participantes ont examiné pourquoi les approches actuelles du consentement éclairé sont souvent insuffisantes, en particulier dans les contextes de la Majorité mondiale, où les différences liées à la langue, à la littératie, à l'accès numérique, aux protections juridiques et aux rapports de pouvoir façonnent la capacité des personnes à faire des choix éclairés. La conversation a invité les organisations à aller au-delà des politiques de confidentialité et des exigences de conformité pour plutôt poser une question différente : comment concevoir des outils d'IA qui favorisent véritablement la compréhension, l'autonomie et la prise de décision éclairée?

Un message est ressorti de façon constante pendant la séance : le consentement éclairé n'est pas simplement une exigence juridique. Il fait partie d'une bonne conception. Les organisations qui investissent dans un consentement plus compréhensible et plus significatif renforcent aussi la confiance, mettent en place des systèmes d'IA plus éthiques et créent de meilleures expériences pour les personnes qu'elles servent.

Comprendre le consentement éclairé à l'ère de l'IA

Qu'est-ce que le consentement éclairé?

Le Règlement général sur la protection des données du Royaume-Uni et de l'Union européenne (RGPD) définit le consentement comme suit :

« Toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement. »

Cette définition a influencé les lois sur la protection de la vie privée partout dans le monde, mais elle soulève aussi une question importante : que signifie réellement un consentement libre, spécifique, éclairé et univoque lorsque les personnes interagissent avec des systèmes d'IA?

Tout au long de la séance, Isabelle a invité les personnes participantes à aller au-delà de la conformité juridique et à réfléchir à ce à quoi ressemble, en pratique, un consentement éclairé significatif.

Un consentement éclairé significatif devrait être :

- Libre : les personnes disposent d'un véritable choix. Elles peuvent décider de ne pas participer sans coercition, manipulation ou perte d'accès à des services essentiels.
- Spécifique : le consentement est demandé pour des finalités clairement définies. Les personnes utilisatrices savent exactement à quoi elles consentent, plutôt que d'accorder une permission générale pour des utilisations futures ou indéfinies de leurs données.
- Éclairé : les personnes comprennent quelles données sont recueillies, pourquoi elles le sont, comment elles seront utilisées, qui pourrait y avoir accès, quels sont les risques potentiels et comment elles peuvent modifier leur décision par la suite.
- Univoque : le consentement est communiqué au moyen d'une action claire et délibérée. Il n'est jamais présumé à partir du silence, d'options présélectionnées ou d'interfaces confuses.

Ensemble, ces principes établissent une norme beaucoup plus élevée que le simple fait de demander aux personnes utilisatrices de cliquer sur « Accepter ». Ils exigent des organisations qu'elles conçoivent des expériences qui favorisent véritablement la compréhension, le choix et l'autonomie.

Pourquoi le consentement éclairé devient-il plus difficile?

L'IA transforme la nature du consentement éclairé. Les données circulent souvent entre plusieurs systèmes, les modèles continuent d'évoluer après leur déploiement, et les utilisations futures des données peuvent ne pas être entièrement connues au moment où le consentement est recueilli. De nombreux systèmes d'IA fonctionnent également d'une manière difficile à comprendre pour les personnes utilisatrices ou à expliquer pleinement pour les organisations. Parallèlement, l'IA est de plus en plus utilisée dans des contextes qui touchent des renseignements très sensibles, notamment la santé, l'éducation, les moyens de subsistance, la migration, la protection de l'enfance et la violence fondée sur le genre.

Les risques d'un consentement mal conçu

L'un des messages les plus forts de la séance était qu'une mauvaise conception du consentement crée de véritables risques, tant pour les personnes utilisatrices que pour les organisations. Les conséquences se situent sur un continuum, allant de légers désagréments à des préjudices systémiques.

Pour les personnes utilisatrices, un consentement mal conçu peut entraîner :

- La réception de communications non souhaitées parce qu'elles n'ont pas compris comment leurs données seraient utilisées.
- Le partage, la conservation ou l'utilisation de renseignements personnels sensibles d'une manière à laquelle elles ne s'attendaient pas.
- Des préjudices physiques, juridiques ou émotionnels lorsque des renseignements provenant de systèmes d'IA sont consultés ou divulgués de façon inappropriée.
- La surveillance, la discrimination ou des poursuites pénales dans des contextes où les renseignements personnels sont liés à des enjeux sensibles comme la santé, les droits sexuels et reproductifs, la migration ou l'orientation sexuelle.
- Des préjudices systémiques lorsque les pratiques de données renforcent les inégalités existantes, concentrent le pouvoir ou exposent des communautés déjà marginalisées à des risques accrus.

Pour les organisations, un consentement mal conçu peut :

- Réduire la confiance envers les services numériques et décourager les personnes de les utiliser.
- Nuire à la réputation organisationnelle et à la confiance du public.
- Créer des risques juridiques, éthiques et réglementaires.
- Réduire la confiance du personnel envers les pratiques organisationnelles en matière de données.
- Limiter la qualité de la rétroaction, de l'apprentissage et des données probantes lorsque les personnes utilisatrices participent sans comprendre pleinement comment leurs renseignements seront utilisés.



La séance a souligné qu'un meilleur consentement ne consiste pas seulement à réduire les risques. Il s'agit aussi de bâtir la confiance, de renforcer les relations avec les communautés et de créer des systèmes d'IA que les personnes peuvent utiliser avec plus d'assurance.

Pourquoi il n'existe pas de réponses faciles

L'une des forces de la séance était de reconnaître qu'il n'existe pas de solutions universelles. Concevoir un consentement éclairé exige des organisations qu'elles trouvent un équilibre entre des priorités concurrentes, et ces arbitrages varieront selon le contexte. Par exemple :

- Offrir aux personnes un choix significatif tout en continuant à fournir des services essentiels. Peut-on considérer qu'un consentement est « libre » si le fait de refuser signifie perdre l'accès à une aide alimentaire, à des soins de santé ou à l'éducation?
- Protéger les enfants sans créer de nouveaux risques pour la vie privée. Les exigences relatives au consentement parental peuvent être difficiles à mettre en œuvre dans de nombreux contextes et peuvent nécessiter la collecte d'un plus grand nombre de renseignements personnels, ce qui crée des préoccupations supplémentaires en matière de vie privée et de surveillance.
- Respecter les différences culturelles tout en protégeant les droits individuels. Les attentes relatives à la vie privée, à la prise de décision familiale et à l'autonomie varient selon les cultures, ce qui soulève des questions importantes sur la façon de concevoir le consentement sans imposer une seule vision du monde.
- Suivre le rythme de systèmes d'IA qui évoluent rapidement. Les technologies d'IA évoluent plus vite que la plupart des lois, politiques et pratiques organisationnelles. Les décisions prises aujourd'hui au sujet du consentement peuvent être intégrées dans des systèmes d'IA pendant des années.

Ces tensions renforcent un point important : le consentement éclairé ne peut pas être résolu par une meilleure politique de confidentialité ou un nouveau modèle juridique. Il exige une réflexion continue, des tests auprès des personnes utilisatrices et une conception réfléchie qui répond aux réalités des personnes qui utilisent les systèmes d'IA.

Concevoir un meilleur consentement éclairé : leçons pratiques pour les organisations

1. Traiter le consentement éclairé comme un défi de conception, et non comme un exercice juridique. De nombreuses organisations abordent le consentement éclairé comme une exigence juridique à remplir avant qu'une personne puisse accéder à un service. La séance a remis en question cette façon de penser. Le consentement fait partie de l'expérience globale des personnes utilisatrices et devrait être conçu avec le même soin que toute autre fonctionnalité d'un outil d'IA. L'objectif n'est pas simplement d'obtenir une permission. Il s'agit d'aider les personnes à comprendre suffisamment pour prendre une décision éclairée. Ce que les organisations peuvent faire :

- Intégrer les discussions sur le consentement au processus de conception des produits dès le départ, et non seulement lors de l'examen juridique.
- Faire participer les équipes de conception, les spécialistes de la protection, les équipes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, les conseillères et conseillers juridiques ainsi que les personnes utilisatrices finales à l'élaboration des approches de consentement.
- Tester le consentement en même temps que les autres fonctionnalités lors des tests d'utilisabilité.

2. Cesser de s'attendre à ce que les personnes utilisatrices lisent les politiques de confidentialité
Les recherches montrent de manière constante que les longs avis de confidentialité sont rarement lus ou compris. Isabelle a présenté des recherches comportementales démontrant que les personnes éprouvent une lassitude face au consentement et une surcharge cognitive, et qu'elles cliquent souvent sur « Accepter » simplement pour accéder au service qu'elles souhaitent utiliser. Ce que les organisations peuvent faire :

- Remplacer le langage juridique par des explications en langage clair.
- Présenter l'information par couches, en commençant par les points les plus importants et en permettant aux personnes utilisatrices d'accéder à plus de détails si elles le souhaitent.
- Envisager l'utilisation d'éléments visuels, d'icônes, de vidéos ou d'exemples interactifs pour expliquer comment l'IA utilise les données.

3. Penser à l'ensemble du parcours de consentement

Le consentement ne devrait pas avoir lieu une seule fois lors de l'inscription pour ne plus jamais être abordé. Les organisations devraient réfléchir à de multiples occasions d'expliquer l'utilisation des données, de rappeler aux personnes utilisatrices leurs choix et de leur permettre de revoir ou de modifier leurs décisions à mesure qu'elles continuent d'utiliser un service. Ce que les organisations peuvent faire :

- Créer des occasions de revoir le consentement tout au long du parcours des personnes utilisatrices.
- Informer les personnes utilisatrices lorsque des données seront recueillies ou utilisées de nouvelles façons.
- Faciliter la consultation, la mise à jour ou le retrait du consentement en tout temps.

4. Mesurer la compréhension, et non l'accord

Recueillir un consentement ne signifie pas que les personnes l'ont compris. La séance a invité les organisations à passer de la question « La personne utilisatrice a-t-elle accepté? » à la question « La personne utilisatrice a-t-elle compris? » Ce que les organisations peuvent faire :

- Tester le consentement auprès de véritables personnes utilisatrices et leur demander d'expliquer, dans leurs propres mots, ce à quoi elles pensent avoir consenti.
- Inclure de courts résumés, des vérifications de compréhension ou des occasions de poser des questions, en particulier pour les applications à risque plus élevé.
- Élaborer des indicateurs qui mesurent la compréhension et la confiance des personnes utilisatrices, et non seulement les taux d'achèvement du consentement.

5. Concevoir en fonction des personnes qui utilisent votre outil

Un processus de consentement qui fonctionne bien dans un contexte peut ne pas fonctionner dans un autre. La langue, la littératie, le handicap, la culture, l'âge, la connectivité et l'expérience numérique influencent toutes la manière dont les personnes comprennent les demandes de consentement et y répondent. Ce que les organisations peuvent faire :

- Concevoir les documents de consentement en collaboration avec les communautés qui utiliseront l'outil.
- Tester différents formats auprès de groupes diversifiés de personnes utilisatrices, en particulier celles qui peuvent rencontrer des obstacles à la compréhension.
- Adapter la langue, les éléments visuels et les modes de diffusion aux contextes locaux et aux besoins des personnes utilisatrices.

6. Redéfinir la réussite

L'une des discussions les plus stimulantes de la séance a remis en question la façon dont les organisations mesurent la réussite. Les produits numériques sont souvent évalués selon le nombre de personnes utilisatrices qu'ils attirent, la durée de l'engagement ou le nombre de personnes qui terminent l'intégration.

Isabelle s'est demandé si ce sont les bons indicateurs lorsque l'objectif est le consentement éclairé. Si des renseignements plus clairs aident les personnes utilisatrices à prendre des décisions plus éclairées, certaines pourraient décider de ne pas utiliser un service ou de ne pas partager certaines données. Cela ne devrait pas automatiquement être considéré comme un échec. Ce que les organisations peuvent faire :

- Examiner si les indicateurs de réussite des produits accordent la priorité à la compréhension des personnes utilisatrices, en plus de l'adoption et de la rétention.
- Mesurer si les personnes utilisatrices comprennent comment leurs données seront recueillies et utilisées, plutôt que de simplement vérifier si elles ont cliqué sur « Accepter ».
- Reconnaître que le choix de se retirer après avoir reçu des renseignements plus clairs peut témoigner d'une plus grande autonomie et d'un consentement plus significatif, plutôt que d'une moins bonne performance du produit.

7. Commencer à améliorer les pratiques dès maintenant

Les technologies d'IA évoluent beaucoup plus rapidement que les lignes directrices, la réglementation et les pratiques organisationnelles. Les organisations n'ont pas besoin d'attendre des normes parfaites avant de renforcer le consentement éclairé. Ce que les organisations peuvent faire :

- Examiner les outils numériques existants et repérer les endroits où le consentement pourrait être plus clair ou plus significatif.
- Mettre à l'essai de petites améliorations, comme simplifier le langage, ajouter des explications visuelles ou créer des occasions pour les personnes utilisatrices de revoir leur consentement.
- Traiter le consentement éclairé comme un processus d'apprentissage continu, en le testant, en l'adaptant et en l'améliorant régulièrement à partir de la rétroaction des personnes utilisatrices.

Ressources pour approfondir le sujet

Si vous souhaitez explorer ce sujet plus en profondeur ou revoir l'approche actuelle de votre organisation en matière de consentement éclairé, les ressources suivantes offrent des conseils pratiques et des exemples.

Isabelle Amazon-Brown

Isabelle partage régulièrement des réflexions pratiques sur la conception inclusive, l'éthique de l'IA, le consentement éclairé et la conception de produits numériques.

- Website: <https://isabelleamazon.com>
- LinkedIn: <https://www.linkedin.com/in/isabelle-amazon-brown-a3347351/>

Essayer les prototypes de consentement éclairé

Pendant la séance, les personnes participantes ont testé deux prototypes conçus pour améliorer le consentement éclairé dans les outils d'IA. Ils sont accessibles en ligne et constituent une source d'inspiration utile pour les organisations qui souhaitent repenser leurs propres processus de consentement. Si vous avez des questions ou des commentaires sur ces prototypes, ou si vous souhaitez être accompagné dans l'amélioration de vos propres processus de consentement éclairé, n'hésitez pas à communiquer avec Isabelle (<https://onpurposeux.com/>).

- Prototype de questionnaire interactif sur le consentement : <https://icprototypequiz.netlify.app/>
- Prototype visuel de consentement : <https://icprototypevisual.netlify.app/>
- Data : <https://icprototypedata.netlify.app/>

Autres ressources

- <https://thelivinglib.org/ebola-a-big-data-disaster/> - Sean Martin McDonald: Ebola: A Big Data Disaster
- <https://www.scirp.org/reference/referencespapers?referenceid=3986524> - A. MdConalnd and LF Cranor: The Cost of Reading Privacy Policies

Réflexions finales

Cette séance a marqué la conclusion de la Série d'apprentissage sur l'équité et l'IA. Un immense merci à toutes les personnes qui ont participé tout au long de la série, ainsi qu'aux formidables conférencières et conférenciers qui ont généreusement partagé leurs connaissances, leurs expériences et leurs apprentissages. Ensemble, nous avons exploré comment concevoir et utiliser l'IA de manière plus éthique, équitable et centrée sur les personnes.

J'espère que les idées et les enseignements pratiques présentés dans cette ressource alimenteront vos réflexions et susciteront des discussions au sein de vos équipes et de vos organisations. À mesure que l'IA évolue, le consentement éclairé demeurera un élément essentiel de la conception d'outils numériques qui inspirent confiance, favorisent des choix éclairés et protègent les droits, l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes auxquelles ils sont destinés.

Si vous avez des questions, des réflexions ou souhaitez échanger sur vos propres expériences, n'hésitez pas à me contacter. Ce sera un plaisir de poursuivre la conversation.

Paula Richardson

Directrice, Évaluation, apprentissage et impact | Salanga

Email: richardson@salanga.org

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/in/paularichardson/>

